



Tenues vestimentaires: des codes et des choix

Propositions pédagogiques à destination du secondaire I et II pour travailler autour des questions liées aux tenues vestimentaires avec les élèves. Ces propositions ont pour objectif de faire émerger un sens partagé autour de la question d'une tenue adaptée au cadre scolaire.

Le présent document propose plusieurs pistes pédagogiques pour discuter la notion de décence, les stéréotypes de genre ainsi que les discriminations liées aux tenues et aux codes vestimentaires afin de sensibiliser les élèves à certains enjeux.

Plusieurs activités sont présentées. Elles peuvent être menées à la suite les unes des autres, permettant ainsi de construire une séquence pédagogique articulée autour de différents aspects ou en réalisant un choix parmi les propositions selon les besoins. Elles peuvent s'intégrer à un cours en lien avec la culture générale ou la formation générale, le français, les MITIC ou encore être la base d'un travail porté par les établissements.

Les visées égalitaires qui doivent sous-tendre tout travail sur ces aspects sont présentées ci-après.

Rédaction: Seema Ney, cheffe de projet Diversité – Unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire (PSPS)
Cathy Rime, enseignante et déléguée PSPS

Relectures: Département de la formation, de la jeunesse et de la culture du canton de Vaud
Unité de promotion de la santé et prévention en milieu scolaire (PSPS)
Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO)
Bureau de l'égalité entre la femme et l'homme du canton de Berne
Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille du canton de Fribourg
Bureau de promotion de l'égalité et de prévention des violences du canton de Genève
Bureau de la déléguée à l'égalité entre femmes et hommes du canton du Jura
Office de la politique familiale et de l'égalité du canton de Neuchâtel
Office cantonal de l'égalité et de la famille du canton du Valais
Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes du canton de Vaud

Unité de Promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire, juin 2022



La séquence en deux mots

La séquence permet de débattre et de développer un regard critique sur un enjeu de société. Elle permet d'effectuer un travail dans plusieurs disciplines du Plan d'études romand, telles que les MITIC, en analysant l'influence des médias dans la construction des attitudes et des a priori au sujet des tenues vestimentaires (mais aussi du genre de manière plus large), ou le français, en travaillant le texte argumentatif («sujet de société»).

Elle permet d'ouvrir la discussion autour des codes, des stéréotypes de genre et des discriminations liées aux tenues et aux codes vestimentaires et de sensibiliser les élèves à certains enjeux, en leur permettant d'identifier les différentes injonctions qui pèsent sur les filles et sur les garçons. Elle amène les élèves à comprendre la subjectivité des messages assimilés aux vêtements, à déconstruire le lien entre les vêtements et les comportements, en mettant en avant le droit d'être respecté-e peu importe la tenue.

Objectifs du Plan d'études romand - Cycle 3

Domaines disciplinaires	Français L1 32	Écrire des textes de genres différents adaptés aux situations d'énonciation : ... en analysant la situation d'énonciation et en s'y adaptant ... en organisant ses idées, en personnalisant son message et en précisant sa pensée
	Formation générale	
Formation générale	FG 31	Exercer des lectures multiples dans la consommation et la production de médias et d'informations : ... en vérifiant les informations reçues des médias et en en produisant selon les mêmes modes ... en identifiant les différents médias, en distinguant différents types de messages et en en comprenant les enjeux ... en analysant des images fixes et animées au moyen de la grammaire de l'image ... en étudiant les manifestations de la «société de l'information et de la communication» et certaines de ses conséquences
	FG 35	Reconnaître l'altérité et la situer dans son contexte culturel, historique et social : ... en recherchant les raisons des différences et des ressemblances entre diverses cultures ... en exerçant une attitude d'ouverture qui tend à exclure les généralisations abusives et toute forme de discrimination ... en acquérant une habileté à débattre ... en identifiant les phénomènes de groupes et leur dynamique
	FG 32	Répondre à ses besoins fondamentaux par des choix pertinents : ... en identifiant, dans des situations scolaires particulières, la part des émotions dans ses réactions ... en reconnaissant ses pouvoirs, ses limites et ses responsabilités dans diverses situations ... en adaptant ses comportements dans diverses situations (encouragement, amitié, conflit, stress, ...)
	FG 38	Expliciter ses réactions et ses comportements en fonction des groupes d'appartenance et des situations vécues : ... en analysant les effets de diverses influences (modes, pairs, médias, publicité, ...) et en prenant un recul critique ... en analysant de manière critique les préjugés, les stéréotypes et leurs origines
Capacités transversales	Collaboration	Prise en compte de l'autre, connaissance de soi, action dans le groupe
	Démarche réflexive	Élaboration d'une opinion personnelle, remise en question et décentration de soi



Visées égalitaires

Dans l'espace public, le Code pénal stipule l'interdiction d'afficher des messages discriminants ou incitant à la haine envers certaines catégories de personnes. Les tenues vestimentaires peuvent être concernées par cet article, dès lors qu'elles sont considérées comme des supports d'affichage. S'agissant de l'école, des articles peuvent concerner la tenue vestimentaire dans les règlements ou les lois scolaires. Dans le canton de Vaud, l'article 115 de la Loi sur l'enseignement obligatoire mentionne l'obligation pour les élèves de porter des tenues décentes¹. La question de la décence, induisant une appréciation subjective, nécessite une réflexion dans les établissements scolaires, réflexion qui doit être menée avec les élèves afin de dégager un sens partagé, ne véhiculant pas d'inégalités de genre².

Le risque existe en effet que, selon les critères retenus, les filles soient davantage visées que les garçons par les démarches de rappel de décence. Cette inégalité de traitement doit être évitée.

Il semble donc pertinent de travailler cette question de manière concertée avec les élèves en abordant avec elles et eux divers éléments, et notamment des aspects en lien avec des questions de genre et d'égalité entre femmes et hommes.

Un vêtement, s'il est d'abord un moyen de protection du corps, est également une manière de se représenter et sert à la construction identitaire. Ainsi, comme tous les objets, les vêtements sont à la fois des moyens d'action (fonction protectrice) et des moyens de catégorisation de soi et des autres (fonction sociale) (Marie-Pierre Julien, 2014). La conception de la décence, quant à elle, et en particulier lorsqu'elle est liée aux tenues vestimentaires, fluctue selon les époques et est définie par la société. Cependant, il importe d'observer que la décence en matière de tenues vestimentaires se mesure en fonction de paradigmes différents selon le genre. Pour les filles, la mode actuelle (« mainstream ») propose des vêtements beaucoup plus dénudés que pour les garçons. Elle affiche également une image beaucoup plus sexualisée des filles et des femmes en général. A l'inverse, un autre code vestimentaire dit « décent » concernant les filles implique de couvrir davantage le corps. Il en résulte que les adolescentes risquent des réprobations lorsqu'elles adoptent la mode mainstream selon les contextes. Les jeunes filles peuvent alors se retrouver dans des injonctions paradoxales, comme l'explique la chercheuse Edith Maruéjols: « d'un côté, les médias et les boutiques incitent [les filles] à remplir les attentes vis-à-vis de leur féminité, de l'autre on les accuse d'être provocantes » (in Julie Rambal, 2019, p.20).

Julien, Marie Pierre (2014). *Choisir ses vêtements et questionner l'incorporation des habitus*. Revue des sciences sociales, (51), 134-143.

Rambal, Julie (2019, janvier). « Comment je m'habille ? » *Ces injonctions contradictoires qui pèsent sur les adolescentes*. Le Temps.

¹ Pour les autres cantons, se référer aux législations cantonales respectives.

² Le genre renvoie à la construction du féminin et du masculin dans un contexte donné. En tant que système de hiérarchisation, il valorise le masculin au détriment du féminin.



La norme - socialement construite - visant à couvrir le corps des filles peut se retrouver également dans le milieu scolaire. Caroline Caron souligne l'inégalité du nombre de mesures visant les filles en comparaison avec celles visant les garçons. En effet, les mesures d'encadrement (comme le fait de faire porter un t-shirt ample par-dessus les habits jugés non conformes) sont généralement dirigées seulement vers les filles, que ce soit de manière explicite ou implicite, même si certaines tenues des garçons ne se conforment pas non plus aux codes dits de décence, comme les vêtements « baggy » rendant visibles les sous-vêtements. Ce discours tend à responsabiliser les jeunes filles, et uniquement elles, quant à leur habillement. Or cette posture peut avoir de graves conséquences, puisqu'elle est le terreau qui légitime les agressions sexuelles et nourrit la culpabilisation des victimes, ce qui renvoie à ce que l'on appelle une culture du viol.

A noter que les jeunes filles ne choisissent pas forcément des tenues plus légères perçues comme étant « dénudées » dans le but de mettre en évidence leur féminité, mais par goût ou tout simplement afin d'être confortables lorsqu'il fait chaud. Or cette préférence vestimentaire ou ce choix de confort est souvent perçu par un regard qui sexualise le corps de femmes. La liberté de se vêtir librement est alors restreinte. Le corps des femmes et des filles est ainsi sexualisé. Plus que la tenue, c'est alors le corps de celles-ci en tant que tel qui semble poser problème.

Les corps des garçons sont, eux, bien moins sexualisés de manière générale, bien que les codes vestimentaires existent pour eux aussi. La transgression de certains codes est valorisée chez les garçons, agissant sous forme de double standard. Il y a ainsi une inégalité de perception et de traitement. Les garçons sont plutôt rappelés à l'ordre (par la société et/ou par leurs pairs) en matière d'apparence lorsqu'ils transgressent les codes de genre (cheveux longs par exemple).

Or, le droit au respect et à la sécurité, peu importe la tenue, est une revendication majeure actuelle en matière de droits, en particulier de droits des femmes.

La mission de l'école comprend un volet éducatif, qui inclut à la fois la transmission de valeurs sociales, mais aussi le développement de capacités générales telles que la démarche critique. Comme les codes vestimentaires résultent de normes sociales, il appartient à l'institution scolaire de s'y intéresser et de les intégrer dans la formation des élèves. Dans cette perspective, une réflexion avec les élèves autour de l'habillement, couplée avec le concept de la décence, permet d'aborder les codes vestimentaires avec un double objectif: l'identification et l'analyse critique. Travailler avec les élèves l'identification des codes vestimentaires répandus, non seulement à l'école, mais aussi dans les espaces professionnels qu'elles et ils se destinent à fréquenter, permet d'amener les élèves à comprendre les normes et règles auxquelles elles et ils seront éventuellement soumis-es. Comme l'ont démontré Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron (1964), l'école doit apprendre aux élèves à anticiper leur manière de parler en fonction des situations. Il en va de même avec les codes vestimentaires.

Caron, Caroline (2012). Filles et hypersexualisation: des points de vue (et des corps) situés qui comptent. In D. Jeffrey & J. Lachance (dirs.), *Codes, corps et rituels dans la culture jeune* (pp. 119-138). Presses de l'Université Laval.

Ce droit s'applique aux relations entre élèves, entre membres du corps enseignant et entre élèves et personnel enseignant.

Bourdieu, Pierre, & Passeron, Jean-Claude (1964). *Les héritiers: les étudiants et la culture*. Minuit.



Par ailleurs, amener les élèves à analyser la subjectivité des normes vestimentaires et réfléchir aux valeurs véhiculées par ces normes et à la manière dont elles invitent à penser le corps mais aussi le genre, les milieux sociaux ou encore l'ethnicité, permet d'offrir un espace de réflexion critique sécurisée, où les jeunes peuvent se renforcer et s'épanouir. Comme l'affirme Carine Carvalho Arruda, députée au Grand Conseil vaudois et cheffe du Bureau de l'égalité de l'Université de Lausanne (in Julie Rambal, 2019), le moyen le plus opportun pour soutenir les élèves dans la pression qu'elles et ils s'imposent déjà concernant l'apparence est de travailler les représentations en interrogeant leurs propres stéréotypes et les injonctions contradictoires faites aux filles.

Rambal, Julie (2019, janvier). « Comment je m'habille ? » Ces injonctions contradictoires qui pèsent sur les adolescentes. Le Temps.

Ainsi, il importe d'éviter que les filles soient prises au piège par des injonctions contradictoires entre d'un côté la pression sociale exercée par les médias et la publicité qui les incitent à se dévoiler, et de l'autre l'école ou la société qui les accuserait d'être provocantes. Le discours blâmant envers les filles allant parfois jusqu'à les rendre responsables des éventuels comportements des garçons est une posture dangereuse et préoccupante, qui n'a pas sa place à l'école, ni ailleurs. Pour remplir cet objectif, les établissements scolaires ne doivent pas soumettre la notion de décence à la libre interprétation de chacun-e. Au contraire, il est nécessaire qu'ils définissent leur règlement interne de manière minimale et non sexiste, c'est-à-dire sans différenciation selon le sexe.

Ainsi, l'école, en tant qu'institution investie d'une mission instructive mais également d'une mission éducative, doit pouvoir s'emparer de la question des codes vestimentaires. Il est toutefois fondamental qu'elle ne transmette pas de normes sociales empreintes de sexisme mais qu'elle accompagne les élèves dans une réflexion critique sur la question des tenues vestimentaires.

- Références citées
- Art. 115 al. 4 de la Loi sur l'Enseignement Obligatoire du 7 juin 2011.
- Blaise-Kopp, Françoise. (2005). Habits vécus. Nudité, intimité, identité. Le Sociographe, (17), 85-90. Bourdieu, Pierre, & Passeron, Jean-Claude (1964). Les héritiers: les étudiants et la culture. Minuit.
- Caron, Caroline (2012). Filles et hypersexualisation: des points de vue (et des corps) situés qui comptent. In D. Jeffrey & J. Lachance (dirs.), Codes, corps et rituels dans la culture jeune (pp. 119-138). Presses de l'Université Laval.
- Julien, Marie Pierre (2014). Choisir ses vêtements et questionner l'incorporation des habitus. Revue des sciences sociales, (51), 134-143.
- Pouilloux, Sylvie., (2005). La construction vestimentaire. Au carrefour du social, du symbolique et du psychique. Le Sociographe, (17), 75-83.
- Rambal, Julie (2019, janvier). « Comment je m'habille ? » Ces injonctions contradictoires qui pèsent sur les adolescentes. Le Temps, 20.

Des références pour aller plus loin

- Rime, Catherine. (2020). « Shocking! » La règlementation des tenues vestimentaires des élèves au secondaire I. Mémoire de Master, Haute école pédagogique de Lausanne.
- Pascal Barbier, Lucie Bargel, Amélie Beaumont, Muriel Darmon, Lucile Dumont. (2016). Vêtement, rapports sociaux de sexe et histoire. Encyclopédie critique du genre. <https://www.cairn.info/encyclopedie-critique-du-genre--9782707190482-page-659.htm>



Déroulement

Mise en situation

Demander aux élèves si elles et ils connaissent le règlement cantonal et/ou celui de leur école concernant les tenues vestimentaires à l'école.

Leur demander si elles et ils connaissent des lois qui s'appliquent dans les espaces publics.

Demander aux élèves si leur tenue a déjà dérangé ou posé problème. Quelles en étaient les raisons? Quelles étaient les réactions face à ces tenues? Comment elles et ils se sont senti-e-s? (au vu de la question potentiellement sensible, il importe de laisser les élèves répondre si elles et ils le souhaitent).

A titre d'exemple, le règlement général de police de la Commune de Lausanne stipule par exemple que «*tout habillement contraire à la décence ou à la morale publique est interdit*» (RGP Lausanne; RSCl 500.1).

La loi sur la scolarité obligatoire du Canton de Fribourg précise que les élèves «*fréquentent l'école dans une tenue correcte*» (art. 34, al.4, LS). Cette loi peut être complétée par les règlements internes à chaque établissement.

Activités

Petite histoire du jean

Rechercher sur internet l'article *L'histoire du jean: tout ce que vous devez savoir sur le célèbre denim* du magazine Vogue du 15 mars 2021, qui retrace l'histoire du jean: <https://www.vogue.fr/mode/article/lhistoire-du-jean-tout-ce-qu-il-faut-savoir-sur-le-celebre-denim-de-levis-a-dior>.

Lire cet article avec les élèves et discuter des questions suivantes:

- Dans quel contexte est né le jean?
- Quel était son usage?
- Par qui était-il porté?
- Comment cela a-t-il évolué?
- Par qui est-il porté aujourd'hui?
- Dans quels contextes le jean peut-il être porté aujourd'hui?

Réfléchir avec les élèves à l'évolution de l'usage de ce vêtement depuis sa création.

Canton de Vaud: art. 115 al. 4 de la Loi sur l'enseignement obligatoire du 7 juin 2011. Les élèves portent une tenue vestimentaire décente

Canton de Genève: art. 115 al 5 de la LIP (loi sur l'instruction publique): Devoirs des élèves. Ils portent une tenue vestimentaire correcte et adaptée au cadre scolaire.

Canton du Valais: Ligne directrice du Département de l'économie et de la Formation (DEF):

- Les élèves/étudiant-e-s/apprenti-e-s doivent avoir une tenue vestimentaire propre, décente et adaptée à la situation de formation suivie.
- Le port de la casquette ou tout autre couvre-chef n'est pas autorisé en classe.
- Les tenues portées durant les leçons de sport ne doivent pas être portées en dehors de ces cours.
- La direction de l'établissement est responsable de veiller au respect de ces principes, avec la collaboration du corps enseignant. En cas de problème, le dialogue avec la personne concernée sera privilégié, avec comme principes de base le bon sens et le pragmatisme.



Comme tous les objets, les vêtements sont à la fois des moyens d'action (fonction protectrice) et des moyens de catégorisation de soi et des autres (fonction sociale) (Julien, 2014). Les pratiques d'affichage ou de dissimulation propres au vêtement ne prennent sens qu'en relation avec des codes de référence, appelés codes vestimentaire. Ces codes, qui indiquaient autrefois la position sociale, l'âge et le sexe de manière claire, se complexifient à mesure que la mode évolue.

En plus de l'identité sociale, le cadre lié au port du vêtement joue également un rôle dans le langage de ce dernier. Tout comme les saisons ou le temps qu'il fait, le contexte influe aussi sur les pratiques vestimentaires. Par le contexte, il s'agit d'entendre le genre d'espace (public, privé, professionnel, religieux, de divertissement, etc.), la sorte d'activité (sportive, de loisir, professionnelle, etc.), mais aussi le type de corps (genre, âge, corpulence, ethnicité, attrait). Ainsi, le même jean ne sera pas perçu de la même façon selon le contexte dans lequel il est porté.

Comme le donne à voir la mode, les codes évoluent au cours de l'histoire et selon les cultures. Ils fonctionnent comme une injonction à adhérer aux valeurs d'un groupe. En effet, les codes revêtent un caractère impératif (Sylvie Pouilloux, 2005), et s'en écarter représente un risque social. Françoise Blaise-Kopp explique que «la transgression des bornes de la décence, du respectable, de l'acceptable est difficile à déterminer car elle dépend beaucoup du contexte, de l'environnement qui va donner un sens à telle ou telle tenue. La transgression sera donc davantage l'inadéquation de la tenue dans un contexte que la tenue en elle-même correcte» (2005, p.170). Ce n'est donc jamais le seul vêtement qui sera désapprouvé, mais bien son port dans un cadre spécifique.

En résumé, le vêtement est porteur de signes qui prennent leur sens en référence à un code collectif, mais dont la grammaire n'est ni connue, ni interprétée de la même manière par tout le monde.

- Julien, Marie Pierre (2014). *Choisir ses vêtements et questionner l'incorporation des habitus*. *Revue des sciences sociales*, (51), 134-143.
- Pouilloux, Sylvie., (2005). *La construction vestimentaire. Au carrefour du social, du symbolique et du psychique*. *Le Sociographe*, (17), 75-83.
- Blaise-Kopp, Françoise. (2005). *Habits vécus. Nudité, intimité, identité*. *Le Sociographe*, (17), 85-90.

Le genre des codes vestimentaires

Lire avec les élèves la fiche *Des codes vestimentaires et des époques* (p. 14-15), qui illustre des normes vestimentaires différentes de celles qui sont majoritairement répandues dans notre société. Par groupes de 3 ou 4, demander aux élèves de trouver sur internet des exemples d'époques ou de cultures illustrant ces codes vestimentaires différents et les noter sur leur fiche.

Demander aux élèves de partager ensuite avec l'ensemble de la classe les exemples qu'elles et ils ont trouvés.

Concernant l'interdiction faite aux femmes de porter un pantalon, celle-ci a existé formellement dans la loi française jusqu'en 2013, où elle a enfin été abrogée. Pour aller plus loin sur cette thématique, voir l'activité pédagogique proposée à ce sujet dans *L'école de l'égalité, Cycle 3 (Le genre de mes vêtements, p. 203)* et notamment l'article de presse qui relate ce fait divers (p. 210).



Quelles conclusions peuvent-elles et ils tirer sur les codes vestimentaires ?

La pudeur corporelle à travers le temps et les cultures

Regarder avec les élèves l'extrait du film *Les visiteurs* où Louis VI le Gros implore sa bien-aimée Kathlyn de lui montrer ses chevilles. L'extrait peut être visionné sur internet, en entrant dans un moteur de recherche les mots-clés suivants: Les Visiteurs (1993) | Louis VI le Gros: «Montre-moi tes chevilles!», ou sur youtube: <https://www.youtube.com/watch?v=jjHGASVhXF8>

Demander aux élèves :

- Quelles sont leurs impressions ;
- De donner une définition de la pudeur.

Distribuer la fiche *Variations autour de la pudeur corporelle* (p.13). Lire la fiche avec l'ensemble de la classe et discuter avec les élèves des questions suivantes :

- Dans la culture occidentale, existe-t-il des parties du corps que l'on cachait autrefois et que l'on montre fréquemment aujourd'hui ? L'évolution est-elle différente s'agissant des hommes et des femmes ?
- Au contraire, existe-t-il des parties du corps que l'on montrait à certaines époques mais que l'on cache plus souvent aujourd'hui ?
- Quelles différences peut-on observer à travers les cultures ?
- Existe-t-il des différences entre ce qui est attendu des hommes et des femmes en matière de pudeur ?
- Avez-vous déjà été dans un contexte où les attentes en matière de pudeur étaient différentes des vôtres ?

La double injonction

Demander aux élèves d'amener des photos de leurs célébrités préférées afin de pouvoir observer leurs tenues.

Regrouper les images des garçons et des hommes d'un côté, des filles et des femmes de l'autre et les comparer.

Parmi ces tenues, demander aux élèves lesquelles ne seraient peut-être pas acceptées à l'école. Faire émerger le constat que les tenues des hommes/garçons sont plus facilement acceptées et que les filles doivent souvent choisir entre s'adapter à ce qui est attendu d'elles à l'école ou suivre leurs modèles en matière de mode ou leurs goûts personnels, si ceux-ci ne correspondent pas aux normes de l'école. Elles sont ainsi plus fréquemment soumises à une double injonction ou à une injonction paradoxale.

En fonction des photos amenées par les élèves, il peut y avoir des célébrités trans* ou non binaires. Veiller ainsi à les prendre en compte et à réagir en cas de conduites discriminatoires.



Ouvrir la discussion avec les élèves sur les réflexions ou questionnements qu'elles et ils se posent concernant l'adéquation de leur tenue avec le contexte dans lequel elles et ils vont évoluer dans la journée (*comment est-ce que je choisis ma tenue le matin pour venir à l'école, à quoi est-ce que je fais attention; comment est-ce que je choisis ma tenue pour me rendre à un événement tel qu'une célébration, un mariage, etc.; comment est-ce que je choisis ma tenue pour sortir avec mes ami-e-s; etc.*).

Construction d'une définition d'une tenue décente

Former des groupes de 4 à 6 élèves, si possible mixtes dans le but de confronter les points de vue.

Distribuer trois articles concernant la réglementation des tenues vestimentaires à l'école: «*La décence à l'école déboussole les profs, élèves et élus*» du 24h, «*Soutien-gorge obligatoire!*» de la page jeune de La Liberté et «*Ecole genevoise: les rebelles sexy*» du journal Le Temps (p.19). Chaque élève reçoit un seul des trois articles. Veiller à ce que tout un groupe ne reçoive pas le même article. Les élèves lisent les articles en prenant note des arguments centraux ou de ceux qui leur paraissent les plus intéressants.

Au sein de leur groupe, les élèves résument dans un premier temps les arguments retenus de leurs articles respectifs. Dans un deuxième temps, les élèves partagent leurs opinions sur ces arguments.

Avec l'ensemble de la classe, demander aux élèves de citer les arguments principaux des articles et les noter au tableau.

Ouvrir la discussion sur leurs réactions face à ces arguments.

Remettre les élèves en groupe et demander à chaque groupe de construire ensemble une définition non-discriminante d'une tenue décente.

Rassembler les définitions des groupes et essayer d'en extraire une définition commune. On peut ensuite choisir de l'afficher en classe à titre de recommandation ou la transmettre au Conseil des élèves ou au Conseil de direction dans le but de l'intégrer au règlement scolaire.

D'autres articles sont mis à disposition en annexe également, pour information complémentaire.

Porter attention au fait que la définition doit être non discriminatoire et non sexiste. Elle ne doit ainsi pas viser un sexe plus que l'autre.

Discussion

Ouvrir une discussion avec les élèves sur le fait de ne pas véhiculer le message que la tenue des filles peut «déconcentrer» les garçons. Pourquoi un tel message serait-il problématique?



Exemples de réponses

Véhiculer le message selon lequel la tenue des filles peut « déconcentrer » les garçons revient à mettre la responsabilité des actes des garçons sur les épaules des filles, ce qui n'est pas légitime. Chacun et chacune est responsable de ses actes et a le contrôle de ses actes. La tenue d'une fille ne signifie en aucun cas une invitation à être regardée avec insistance, subir des commentaires ou être touchée. La tenue portée par une fille ne peut en aucun cas légitimer un quelconque acte non souhaité par elle, qu'il soit verbal, non verbal ou physique. En aucun cas, la tenue vestimentaire peut être le motif d'un attouchement ou d'une agression sexuelle, qui sont des infractions pénales. Ce message revient également à laisser penser que seuls les garçons ont des envies sexuelles, ce qui n'est pas le cas ; les filles aussi éprouvent du désir ou des envies.

Suite à ces éléments, ouvrir une discussion complémentaire sur la notion de consentement et sur le harcèlement de rue.

Ouvrir la discussion avec les élèves sur les modalités d'actions pertinentes selon elles et eux de la part de l'école face à un habillement problématique (un t-shirt avec une inscription problématique par exemple) :

- Quelles solutions devraient être privilégiées ?
- Qui doit pouvoir intervenir ?
- Définir avec les élèves quelles réactions leur semblent justes et équitables en précisant explicitement que les mesures énoncées doivent être exemptes de discrimination.

Voir par exemple la séquence Harcèlement de rue (*L'école de l'égalité*, cycle 3, p. 245) et/ou la campagne menée par Amnesty International Belgique sur le consentement disponible sur internet : #JDIWI (en particulier la vidéo de l'humoriste GuiHome ainsi que les 10 règles du consentement présentées en affiche (<https://www.amnesty.be/campagne/droits-femmes/viol/jdiwi>))



Conclusion

Les messages-clés suivants doivent être amenés aux élèves :

L'apparence est la première source d'information sur une personne, c'est pourquoi nous avons tendance à imaginer des caractéristiques d'une personne à partir de son apparence, y compris sa tenue vestimentaire, qui ne correspondent pas forcément à la réalité.

L'interprétation des tenues vestimentaires est subjective et dépend de chacun·e. Ce que l'on souhaite véhiculer avec sa tenue ne correspond pas forcément à ce que les autres y verront. Aussi, ce que l'on interprète de la tenue des autres peut différer du message qu'elles ou ils veulent exprimer.

Certains milieux professionnels ont des codes vestimentaires stricts, d'autres pas. Il est important d'être conscient·e des codes pour ensuite choisir de s'y conformer ou pas.

Les filles subissent des influences opposées entre les injonctions sociales (dont les médias et notamment la publicité) et l'école. D'un côté, elles sont encouragées à s'habiller de manière à exposer leur corps, de l'autre elles sont blâmées lorsqu'elles se dévoilent trop. A cela s'ajoute l'interprétation sexualisée des vêtements des femmes et des filles, d'autant plus lorsque ceux-ci sont simplement adaptés à une température estivale.

Aucun vêtement ne justifie de la maltraitance et toute personne est digne de respect même si elle porte une tenue qui diffère de nos goûts ou de nos valeurs.

Prolongements

- Visionner des vidéos de prévention avec les élèves, par exemple :
 - Vidéo de la BBC, « Asking for it »
www.comedy.co.uk/online/videos/20872/shes-asking-for-it/
 - Vidéo d'Amnesty International Belgique, « Les Règles du #JDIWI expliquées par GuiHome! »
www.youtube.com/watch?v=QMI2pHnqK4A
 - Vidéo de la BBC, « Le consentement avec du thé »
www.youtube.com/watch?v=yj5NcMew6qc
- Visionner avec les élèves des vidéos d'informations au sujet de la polémique sur les t-shirts de la honte, par exemple :
 - Vidéo Nouvo, de la RTS, « Et si on coupait court à la polémique ? »
https://www.youtube.com/watch?v=QJUI_eBdPek
- Réfléchir avec les élèves aux notions de harcèlement de rue, au consentement et au rôle des témoins face aux discriminations, en s'appuyant par exemple sur les séquences *Harcèlement de rue* ou *Sexting: réagissons oui, mais comment ? (L'école de l'égalité – cycle 3, pp. 245 et 261)*.
- Travailler avec les élèves sur les aspects liés à l'apparence ou au genre des vêtements en réalisant les séquences *Être ou ne paraître* et *Le genre de mes vêtements (L'école de l'égalité – cycle 3, pp. 193 et 203)*.
- Ouvrir la discussion avec les élèves sur les revendications en matière de droits des femmes, et notamment le droit au respect et à la



sécurité dans l'espace public, à l'aide par exemple de la séquence *8 mars: Journée internationale des droits des femmes (L'école de l'égalité – cycle 3, p. 177)*.

- Visionner avec les élèves le Power Point *Les tenues vestimentaires*, réalisé par Cathy Rime en lien avec son mémoire, qui aborde la question des messages véhiculés par les vêtements, les facteurs qui peuvent influencer le choix de l'habillement, ainsi que la différence entre les modèles dits féminins ou masculins.
www.youtube.com/watch?v=rrdA44mgrU0&t=6s
- Découvrir avec les élèves les vidéos du site matilda.education sur les inégalités de genre et la mode ou l'habillement: *Ninos vs Moda* sur l'habillement et *Beautiful Boops*, réalisé par des lycéen-ne-s, qui interroge le rapport à la nudité et le traitement différencié qui en est fait pour les femmes et les hommes. Le site matilda.education propose des vidéos ainsi que des documents pour accompagner la réflexion.
matilda.education/app/course/index.php?tagid=32
- Interroger avec une perspective de genre les questions liées à l'image et les stéréotypes véhiculés par la publicité à l'aide des ressources du site genrimages.org.
<http://www.genrimages.org/plateforme/?q=genrimages/accueil>
- Travailler sur les clichés sexistes en analysant la publicité et le rapport au corps des femmes à l'aide de la ressource *Des images pour l'égalité*, réalisée par le Bureau de l'égalité genevois.
www.ge.ch/document/dossier-photolangage-edef-images-egalite-fiche-thematique2-cliches-sexistes-2012
- Réaliser avec les élèves, sur le modèle proposé par le blog *Maman, Rodarde!*, un dépliant anti-discrimination qui démontre qu'aucune tenue, coupe de cheveux, accessoire ou qu'aucun rôle ou activité n'est réservé qu'aux filles ou aux garçons, en allant chercher des exemples dans les modèles plébiscités par les élèves (chanteurs et chanteuses, acteurs et actrices, politiciens et politiciennes, etc.) ou en s'appuyant sur des sources historiques (peintures, sculptures, etc.) et en portant attention à refléter également une diversité de modèles en matière d'orientation affective et sexuelle et d'identité de genre:
 - *Blog Maman, rodarde! Pour que les petites filles puissent être et aimer ce qu'elles veulent, sans qu'on les emmerde: mamanrodarde.com/2017/09/12/pour-que-les-petites-filles-puissent-etre-et-aimer-ce-que-elles-veulent-sans-quon-les-emmerde-partie-1/; Pour que les petits garçons puissent être et aimer ce qu'ils veulent, sans qu'on les emmerde: mamanrodarde.com/2017/09/08/pour-les-petits-garcons-puissent-etre-et-aimer-ce-quils-veulent-sans-quon-les-emmerde/*



Variations autour de la pudeur corporelle

Durant l'Antiquité, certains Grecs et Gaulois se battaient nus.

A la Renaissance, on a décidé de ne plus produire de peintures ou de statues d'hommes nus montrant leur sexe, mais de recouvrir celui-ci d'une feuille de vigne.

Dans de nombreuses sociétés européennes, entre la Renaissance et le XIX^e siècle, la nudité des jambes, des chevilles ou des épaules était considérée comme plus osée que celle des décolletés plongeants.

Au XVII^e siècle, se montrer nu (dans son bain, à son lever, sur la chaise percée...) est permis devant une personne d'un rang social inférieur, mais constitue une lourde offense devant une personne d'un rang social supérieur. Le roi est en principe le seul à échapper à la pudeur.

Dans l'Occident du XIX^e siècle, il était considéré indécent pour une femme de montrer ses mollets.

En Egypte, en 1953, le pays devient laïc et le nouveau président énonce dans un discours son désaccord face à l'idée d'obliger toutes les femmes à porter le voile.

Dans les années 1970, le nombre de femmes bronzant seins nus était plus élevé qu'aujourd'hui.

Dans les pays scandinaves, en Allemagne et en Suisse allemande, les bains thermaux mixtes sont souvent naturistes.



Des codes vestimentaires et des époques

Code vestimentaire	Epoque et culture correspondantes
Les hommes portent des sortes de robes.	
Les hommes se maquillent.	
Les hommes portent des jupes.	
Les hommes portent des talons.	
Le bleu est associé à la catégorie des femmes et le rose celle des hommes.	
Les hommes portent des perruques bouclées.	
Les hommes portent 2 boucles d'oreilles.	
Les femmes n'ont pas le droit de porter de pantalons.	



Des codes vestimentaires et des époques

Corrigé non exhaustif

Code vestimentaire	Epoque et culture correspondantes
Les hommes portent des sortes de robes.	<ul style="list-style-type: none"> • Dans l'Antiquité, les hommes citoyens revêtent des toges. Le port de ce long tissu, drapé sur une épaule, est interdit aux femmes. • En Occident, les hommes portent des robes jusqu'à la Renaissance et tous les jeunes enfants sont vêtus de robes jusqu'au XIX^e siècle. • Les robes constituent également les tenues traditionnelles des hommes dans plusieurs religions. • Le vêtement traditionnel musulman pour les hommes consiste en une forme de longue chemise nommée qamis. D'origine religieuse, il est généralement adopté comme vêtement du quotidien dans les pays du Maghreb (appelé djellaba au Maroc), d'Afrique de l'Ouest (appelé boubou) et dans les pays du Golfe (appelé thawb). • Dans le christianisme, les moines portent des coules et les prêtres catholiques portent des soutanes. • Le kesa est le vêtement traditionnel des moines bouddhistes. Il s'agit d'une bande de tissu teintée en ocre qui se drapait autour du corps.
Les hommes se maquillent.	<ul style="list-style-type: none"> • Dans l'Egypte ancienne, les pharaons et pharaonnes se maquillaient les yeux, et les déesses et les dieux sont représentés portant du maquillage. • Dans la Rome antique, les hommes recouvraient leur calvitie avec du maquillage. • De la Renaissance à la Révolution française, les hommes comme les femmes se maquillaient, en particulier les joues et les yeux. • A partir des années 80, de nombreux chanteurs et groupes de punk, de métal et de rock se maquillaient. • En 2017, une marque de cosmétique choisit le blogueur beauté Manny Gutierrez comme égérie de son nouveau mascara. • Dans plusieurs ethnies africaines, asiatiques, amérindiennes ou d'Océanie, les hommes se parent d'un maquillage tribal.
Les hommes portent des jupes.	<ul style="list-style-type: none"> • Sous l'Empire romain, les soldats portent des tuniques courtes. • En Ecosse, le kilt est le vêtement traditionnel masculin. Il s'agit d'une épaisse jupe à carreaux. • En Indonésie, le sarong, long morceau de tissu rectangulaire qu'on enveloppe de manière cylindrique, est porté de manière mixte.
Les hommes portent des talons.	<ul style="list-style-type: none"> • En Egypte ancienne, les bouchers portent des talons hauts pour éviter de se salir du sang qui macule le sol. • Au X^e siècle, les Perses inventent le talon haut servant à mieux placer le pied dans l'étrier pour monter à cheval. Les cowboys adoptent également les bottes à talon. • Au Moyen Age, les sabots prenant la forme d'une plateforme en bois pouvant atteindre jusqu'à 60 cm et sont particulièrement à la mode chez les aristocrates. • Entre le XVI^e et le XVIII^e siècle, les aristocrates de la cour française portent des talons hauts. • En Europe de l'Ouest et aux Etats-Unis, les santiags (botte américaine) et les talons cubains sont popularisés par des artistes musicaux tels qu'Elvis Presley ou les Beatles dans les années 60 et 70.
Le bleu est associé à la couleur des femmes et le rose celle des hommes.	<ul style="list-style-type: none"> • Jusqu'au XX^e siècle en Occident, on associe le bleu aux filles et le rose aux garçons. Dans le christianisme, le bleu est utilisé pour représenter la tenue de la Vierge Marie, c'est pourquoi il est lié à la féminité. Les pigments bleus étant les plus chers, cette couleur représente la pureté et le sacré. Le rose, dérivée du rouge symbolisant le sang, est perçue comme une couleur virile renvoyant au pouvoir.
Les hommes portent des perruques bouclées.	<ul style="list-style-type: none"> • En France, Louis XIII est le premier à porter une perruque en 1620. Servant au départ à couvrir les calvities, elle devient rapidement un accessoire de mode de l'aristocratie. Au départ de couleur naturelle, les perruques deviennent blanches pour symboliser la pureté et la divinité et se portent jusqu'à la Révolution française. • En Angleterre, les juges et les avocats sont encore tenus de porter des perruques blanches bouclées lors de procès criminels.
Les hommes portent 2 boucles d'oreilles.	<ul style="list-style-type: none"> • De la Renaissance au XVIII^e siècle, en Espagne, puis en France et en Angleterre, il devient fréquent pour les hommes d'avoir les oreilles percées. • Les pirates portent fréquemment 2 boucles d'oreilles, notamment par superstition pour les protéger en mer. • Les 2 boucles d'oreilles sont portées par certaines stars du foot, comme Cristiano Ronaldo, ou des stars de cinéma, comme Johnny Depp.
Les femmes n'ont pas le droit de porter de pantalons.	<ul style="list-style-type: none"> • En 1800, la préfecture de Paris interdit aux femmes de porter des vêtements d'hommes, ce qui comprend des pantalons. Cette loi devenue depuis longtemps désuète a finalement été abrogée en 2013. • En Europe et en Amérique du Nord, le pantalon est devenu courant pour les hommes à partir du XVI^e siècle, tandis que les femmes qui portent des pantalons sont très mal perçues jusque dans les années 1960.



Éditorial

«Elles n'ont qu'à se rhabiller!» Certes non.

Chloé Banerjee-Din

rubrique
Vaud & Régions



«C'est une tenue pour aller à l'école, ça?» J'avoue. Je peux m'imaginer lancer cette phrase, un jour, à la table du petit-déjeuner. À choix, ce sera à la vue d'un tee-shirt orné d'une feuille de cannabis ou à cause d'un short si court qu'il a tout l'air d'un sous-vêtement. «Mais quel est le problème avec ce short?» demandera peut-être l'adolescente incriminée. J'avoue que j'aurais bien du mal à le dire.

«Peut-on s'élever contre la sexualisation du corps des femmes et cesser de réglementer la tenue des adolescentes? Oui»

Dans les écoles vaudoises, c'est la loi qui impose le port d'une tenue «décente» aux élèves, et non les sensibilités parentales. Charge aux enseignants de juger, dialoguer, voire sévir. Une gageure. Jusqu'ici, les autorités scolaires ont pu faire l'économie d'une réflexion de fond pour les aider dans cette tâche. Pourquoi discuter quand un tee-shirt extralarge suffit pour cacher les corps, ceux des filles en particulier? Pour se préserver des regards et des insultes, elles n'ont qu'à se rhabiller.

Il est temps de réaliser que la solution au «problème du short» n'est pas là. Car y a-t-il vraiment un problème avec les shorts trop courts, les crop tops et les décolletés?

Les élèves qui ont protesté ces dernières semaines contre la pratique du «tee-shirt de la honte» ne disent pas autre chose: ce n'est pas à elles de se cacher. Et elles ne veulent plus s'entendre dire que c'est pour leur bien.

Peut-on s'élever contre la sexualisation du corps des femmes et cesser de réglementer la tenue des adolescentes? Oui. À l'école comme ailleurs, remplacer la sanction et l'humiliation par le dialogue n'est jamais la voie facile et ne donne pas de résultats immédiats. Mais y a-t-il urgence à couvrir des ventres exposés par des crop tops? Les priorités doivent changer. Il est grand temps de marteler que quelle que soit la manière dont une femme est habillée, elle ne cherche ni à se faire insulter ni à se faire agresser. **Page 3**



Des «crop top» durement sanctionnés. (ALYS TOMLINSON)

Des rebelles sexy à l'école

GENÈVE Au Cycle d'orientation, des jeunes filles ont bravé les consignes vestimentaires en portant des vêtements dénudés. Certains établissements les ont contraintes à porter de larges «t-shirts de la honte». Polémique, à l'heure de la lutte contre le sexisme

LAURE LUGON ZUGRAVU
 @LaureLugon

Il souffle comme un vent de rébellion sur le Cycle d'orientation genevois. La semaine dernière, se donnant le mot sur les réseaux sociaux suite à un mouvement parti de France, des jeunes filles ont bravé les interdictions vestimentaires en vigueur, affichant crânement leurs nombrils ou leurs cuisses dévoilés par les «crop top» et les mini-shorts. Selon une méthode éprouvée depuis quelques années, certains établissements ont riposté en obligeant ces élèves à revêtir le fameux t-shirt XXL, dénommé en quelques heures sur la Toile «le t-shirt de la honte».

Depuis, la polémique enfle. Vite assimilé au bonnet d'âne de triste mémoire, l'ample vêtement est devenu la cible des élèves, des féministes, d'une partie des parents. Le Cycle de Pinchat – qui, non content d'avoir adopté le pull extra-large, y a inscrit sur la poitrine «j'ai une tenue adéquate» – s'est ainsi vu gratifier du Hashtag «Balance ton école». On peut notamment y lire le règlement de cet établissement sur la tenue vestimentaire: «En cas de refus (de porter le t-shirt), il ou elle sera exclue des cours durant le temps nécessaire pour se changer à son domicile. Cette sanction sera inscrite au dossier de l'élève.»

«Une violence sexiste institutionnelle»

Qu'on ne s'y méprenne pas: l'écriture inclusive ne saurait occulter le fait qu'en général ce sont les filles qui font l'objet de l'opprobre, davantage que les garçons, visés eux aussi s'ils portent des vêtements ou des marcelets. Ce qui fait dire à Coline de Senarclens, experte sur les questions de genre et féministe bien connue: «Ce t-shirt est une violence sexiste institutionnelle. En réalité, son message sous-jacent est le suivant: tu es habillée comme une salope, c'est toi qui déranges. C'est un message ancestral qui se travestit sous le couvert de l'éducation à la bonne tenue. Or, on ne fait pas de l'éducation par la honte. Les directions des écoles ne doivent pas mettre en place des pugilats. Le DIP devrait plutôt outiller les élèves sur les codes et le sexisme, de manière intelligente.»

Au Département de l'instruction publique (DIP), la conseillère d'Etat Anne

Emery-Torracinta esquisse une valse à deux temps, réaffirmant l'exigence du cadre tout en faisant un pas de côté: «Il est vrai que cette inscription est stigmatisante, même si elle avait été adoptée de manière concertée avec les élèves et les parents. On doit remettre en question cette manière de faire mais cela ne fera pas disparaître la nécessité de rappeler qu'on ne vient pas à l'école habillé comme à la maison ou en vacances. Je tiens au principe d'une tenue correcte, car c'est préparer nos élèves aux réalités de la société et du monde professionnel. L'école doit rester un lieu d'apprentissage serein en dehors des turbulences du monde, ce qui n'empêche pas d'y aborder les questions de société.»

«Laisser la correction vestimentaire à l'appréciation des professeurs ne va pas. C'est subjectif et aléatoire»

PAOLO CATTANI, DIRECTEUR DU CYCLE D'ORIENTATION DES VOIRETS

Pour certains établissements scolaires, la polémique est l'occasion de se remettre en question. C'est le cas du Cycle d'orientation des Voirets, qui connaît aussi la pratique du t-shirt mais sans slogan: «Nous allons mettre en route un processus de discussions via le conseil des élèves et les enseignants autour de cette thématique, explique son directeur, Paolo Cattani. Ma préoccupation est de trouver un dénominateur commun. Car laisser la correction vestimentaire à l'appréciation des professeurs ne va pas, c'est subjectif et aléatoire.»

Le Cycle de Drize paraît davantage sur la défensive: «La direction ne donne pas de t-shirts XXL. Si une tenue est jugée inadéquate, après avoir fait preuve de tolérance, on demande à l'élève d'aller se changer chez lui et on prévient les parents», avance la directrice, Deborah Wenger. Des propos qui ne reflètent pas les échos du préau.

A Pinchat enfin, le directeur, Alain Basset, a suspendu le port du t-shirt en attendant d'en discuter avec les parents, les enseignants et les élèves. Comme d'autres, il s'étonne du procès qui est fait à l'école. «Puisqu'on ne sanctionne pas l'indécence ou la provocation, mais le non-respect d'une règle connue des élèves», il rappelle que celle-ci vise un double objectif: per-

mettre à 800 personnes de vivre ensemble dans le respect mutuel et assumer un rôle éducatif dans la perspective du monde professionnel.

«La volonté de se libérer d'un carcan»

L'inconvenance d'une tenue vestimentaire est fonction de l'époque. Si son appréciation varie, il est pourtant une constante: c'est toujours le tissu recouvrant les corps féminins qui fait débat, à quelques exceptions près, comme la mode passée du caleçon masculin dépassant du jean. Il y eut le mini-short et le décolleté plongeant. C'était en 2018 et l'affaire avait fait mousser l'école genevoise. Il y eut les «queues de baleine», ces strings dépassant des shorts. C'était un peu avant. Il y eut les minijupes des temps libertaires des *seventies*. Il y eut, voilà plus d'un siècle, les premières chevilles découvertes. Et toujours, ce questionnement quant à la décence, cette tension entre tolérance pour séduction et réprobation pour entreprise de dévergondage. Quand les écoles prient les filles de se vêtir au motif que les garçons ne parviennent pas à se concentrer – ce qui leur a été servi dans certaines écoles –, on est clairement dans le deuxième cas de figure. «Et c'est un dérapage, estime Paolo Cattani. Cela montre que l'égalité n'est pas encore là.»

«De tout temps, on a voulu contrôler les vêtements des filles, au nom de leur protection ou de leur dignité, explique Sébastien Chauvin, sociologue spécialiste en études genre à l'Université de Lausanne. Aujourd'hui encore, l'institution veut contrôler le corps au nom de l'idée qu'elle se fait de la femme.» L'occasion, pour les féministes, de récupérer la balle au bond. Pour la nouvelle conseillère administrative socialiste de la ville de Genève, Christina Kitsos, ce mouvement des adolescentes «marque une volonté de se libérer d'un carcan et la liberté du corps féminin en fait partie. Elles ne considèrent pas leur poitrine comme un attribut sexuel, mais comme une partie du corps pas plus connotée qu'une autre. Cela fait partie de la construction identitaire et du besoin d'affirmation de soi.»

Pas simple pourtant de marier l'ordre sexy au féminisme, à l'heure où les femmes dénoncent harcèlement et sexisme, et où les jeunes filles reproduisent les codes hypersexualisés de leurs idoles, égéries de la mode, de la musique ou des réseaux sociaux, qui leur valent d'être accusées de provocation. Des injonctions paradoxales qui s'expriment naturellement à l'école, peu préparée pour arbitrer. ■

MAIS ENCORE

Chantier carcéral en Valais

La construction de deux nouveaux bâtiments au sein de l'établissement pénitentiaire de Crêt-longue (EPL) à Granges a débuté. Le chantier s'inscrit dans la «stratégie pénitentiaire 2030» du Valais qui a pour but de restructurer le système carcéral du canton. Le nouveau bâtiment principal comptera 80 places et servira à accueillir des détenus en section fermée pour des peines de basse sécurité et de sécurité renforcée. En périphérie, un deuxième bâtiment de 24 places sera réservé à la semi-détention, au travail externe et aux courts peines. ATS

LA LIBERTÉ LUNDI 1^{er} FÉVRIER 2021

Page réalisée par la rédaction
des Jeunes de La Liberté
Paraît chaque lundi
Kaziwa Raim (079 501 00 28)
Louis Rossier (076 822 49 27)
Contact mail: jeunes@laliberte.ch
Blog: www.laliberte.ch/jeunes

Une collégienne fribourgeoise s'est vu reprocher l'absence du port d'un soutien-gorge en classe. Qu'est-ce que ce sous-vêtement dit des femmes?

Soutien-gorge obligatoire!



« ELSA ROHRBASSER

Polémique » A la rentrée de septembre, un cycle d'orientation genevois créait la polémique en ordonnant le port d'un tee-shirt portant l'inscription «j'ai une tenue adéquate» aux élèves dont l'accoutrement du jour était jugé inapproprié. Dans les établissements scolaires fribourgeois aussi, il existe des règles vestimentaires à respecter: le mois dernier, une élève du Collège de Gambach a été convoquée par son professeur de classe pour se voir reprocher le fait qu'elle ne portait pas de soutien-gorge.

Comment expliquer à une adolescente que ses seins, lorsqu'ils ne sont pas maintenus par ce sous-

vêtement, sont indécents? «Mon prof de classe m'a expliqué qu'à la réunion des professeurs, ils avaient parlé du fait que ma tenue n'était pas adéquate. Il m'a dit que le problème était que je ne porte pas de soutien-gorge. C'est mon corps, il m'appartient et je devrais pouvoir mettre ce que je veux», estime Louise*, collégienne de 16 ans.

A chacune ses seins

Selon la sociologue Caroline Henchoz, ce type d'injonction pose plusieurs problèmes: «On sexualise le corps des jeunes filles. Le message véhiculé par ce genre de remarques, c'est que leur corps n'est pas neutre. De plus, le fait que ce soit des adultes qui posent un regard et un avis renvoie à l'idée que leurs corps sont publics, que tout le monde peut

avoir une opinion sur eux et peut intervenir.»

Pour les femmes qui choisissent de ne pas en porter, le soutien-gorge représente l'uniformisation des poitrines – pourtant toutes différentes – afin de satisfaire des normes esthétiques dictées par une société patriarcale. Si abandonner le port du soutien-gorge était une arme de revendication à la fin du siècle dernier, c'est aujourd'hui encore un symbole de réappropriation du corps des femmes. «Moi, je suis là pour étudier, pas pour qu'on me dise quels sous-vêtements je dois porter ou non», s'agace Louise.

Pourquoi cette gêne?

Alors pourquoi certains professeurs s'accordent-ils la légitimité d'interdire à des jeunes filles de s'émanciper

des diktats sociétaux et de l'hypersexualisation permanente liés à leur poitrine? Qui sont les personnes véritablement gênées par une absence de soutien-gorge? Des adultes incapables de ne pas regarder les seins de leurs élèves, ou des adolescents dont les pulsions sexuelles sont en effervescence? Pourquoi les femmes devraient-elles porter un soutien-gorge si elles n'en ont pas envie?

Contacté par la Page Jeunes, Pierre Marti, recteur du Collège de Gambach, s'est dit surpris par cette histoire dont il n'avait pas eu vent jusqu'ici: «La remarque du professeur a peut-être été mal comprise. Nous ne nous attardons pas sur des détails comme un soutien-gorge mais plutôt sur la tenue en général, qui se doit d'être adaptée aux études.» »



Gampel: les «vêtements provocants» interdits au cycle d'orientation

À Gampel, le cycle d'orientation a édicté un règlement qui proscribit notamment les décolletés, les dos-nus et les shorts trop courts.

15 août 2021, 15:28



Les élèves ne feront pas leur rentrée en croc top ou en mini-short.

KEYSTONE

À Gampel, la rentrée ne se fera pas en crop top, en leggings ou avec un short d'une longueur inférieure à «dix centimètres à partir de l'entrejambe». Dans son nouveau règlement, le cycle d'orientation interdit désormais à ses élèves de porter des «vêtements provocants ou révélateurs», relaie le Walliser Bote.

«Eduquer les garçons»

De son côté, sans donner davantage de détails, le cycle d'orientation explique que ces tenues sont interdites afin d'éviter de perturber les cours. Un argument qui ne convainc pas la députée PS Marie-Josée Reuse.

Interrogée par la RTS, la membre de la commission de l'éducation déplore une forme de stigmatisation. «On part du principe que l'habillement des filles déconcentre les garçons. Cela participe à la stigmatisation des femmes. Il faudrait plutôt éduquer les garçons. On devrait pouvoir s'habiller comme on veut», réagit-elle.

Le cas de Gampel est isolé en Valais, les règlements étant différents d'un établissement scolaire à l'autre. Il rappelle toutefois la polémique autour du t-shirt de la honte, à Genève en 2020, et le cas d'une élève fribourgeoise, convoquée en février dernier par son professeur parce qu'elle ne portait pas de soutien-gorge.

PAR DIMITRI MATHEY

Journal Le Nouvelliste, 15 août 2021. Reproduit avec l'aimable autorisation du journal Le Nouvelliste.



Le collège Thurmann serre la vis sur les tenues

Fini les nombrils à l'air dans l'enceinte du collège Thurmann, le point du règlement sur les tenues vestimentaires a été complété de deux pictogrammes indiquant les parties du corps qui doivent être couvertes



Ces jeunes filles devront cacher leur nombril.

Deux pictogrammes qui font grincer des dents. Les élèves du collège Thurmann à Porrentruy ont reçu la semaine dernière le règlement de l'école. Une page a retenu toute leur attention, celle concernant l'habillement. Le texte n'a pas changé : une tenue convenable est exigée. Désormais deux silhouettes indiquent les parties du corps qui doivent être couvertes. La zone est située entre les aisselles et le milieu de la cuisse de la fille ou du garçon.



Un code vestimentaire qui fait réagir les députés

Deux questions orales ont porté mercredi au Parlement jurassien sur le nouveau règlement vestimentaire du collège Thurmann, à Porrentruy. Le ministre de la formation, Martial Courtet, a soutenu les mesures prises par l'établissement



Suite au nouveau règlement vestimentaire du collège Thurmann, deux questions orales ont été portées mercredi au Parlement jurassien. (Photo : Unsplash/Joey Lee).

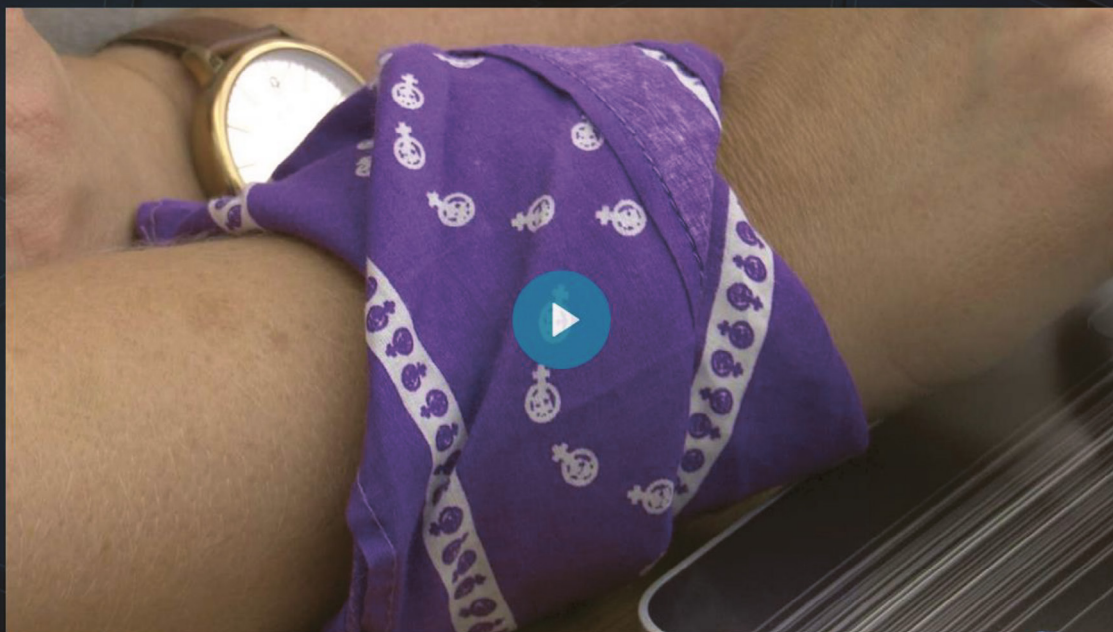
01.09.2021 - 11:40

- [Partager](#)
- [Twitter](#)
- [Lien](#)
- [Réagir](#)

Le nouveau règlement vestimentaire du collège Thurmann, à Porrentruy, s'invite au Parlement jurassien. Le texte qui interdit notamment les nombrils dénudés a fait mercredi l'objet de deux questions orales. Le député UDC Romain Schaer s'est demandé si le texte avait été mis sur pied uniquement pour voir l'effet médiatique qu'il provoquerait. L'élue socialiste Leïla Hannini a, elle, dénoncé les propos tenus par le directeur de l'établissement sur RFJ. Patrick Bandelier avait indiqué qu'il s'agissait d'une forme de respect pour ne pas perturber la relation élève-enseignant. Le ministre de la formation a apporté son soutien à l'équipe de direction et aux enseignants de l'établissement, même s'il a reconnu l'existence de propos maladroits. « Ils ont été jetés en pâture sur les réseaux sociaux. On a pu lire des attaques personnelles de grande brutalité, certaines relevant même du cadre pénal », a souligné Martial Courtet.

Au sujet du code vestimentaire, le ministre de la formation a indiqué que l'autorité compétente de chaque cercle scolaire édictait son propre règlement. Martial Courtet a toutefois ajouté que le Département et le Service de l'enseignement soutenaient le principe qu'il existait un habillement pour les loisirs et un autre pour aller à l'école ou au travail. /air

RFJ (Radio fréquence Jura), 1^{er} septembre 2021. Reproduit avec l'aimable autorisation de RFJ.



Ils réagissent au code vestimentaire de Thurmann

L'info avait été révélée par RFJ peu après la rentrée scolaire. Les élèves du collège Thurmann de Porrentruy avaient reçu un nouveau règlement concernant leur habillement. Les crop tops qui dévoilent le nombril et les shorts trop courts sont désormais interdits. La polémique est arrivée jusqu'au Parlement jurassien, où deux questions orales ont été consacrées à cette thématique, ce matin. Et pour montrer leur soutien à ces élèves, de nombreuses députées s'étaient vêtues de violet.

Canal Alpha, 1^{er} septembre 2021. Reproduit avec l'aimable autorisation de Canal Alpha.

Visionnez le reportage sur : www.canalalpha.ch/play/le-journal/topic/23867/ils-reagissent-au-code-vestimentaire-de-thurmann

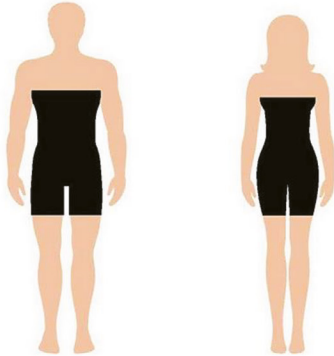


JURA

Cachez ce nombril qu'on ne saurait voir au collège!

Dans un collège de Porrentruy, le règlement sur les tenues vestimentaires des 12-16 ans a été complété de deux pictogrammes indiquant les parties du corps qui doivent être couvertes.

par
Vincent Denze



Pour les garçons et les filles, deux pictogrammes complètent le règlement du collège Thurmann.
Collège Thurmann.

Les nombrils à l'air ne sont plus tolérés à Porrentruy (JU) dans l'enceinte du collège Thurmann. Comme l'a révélé «Radio Fréquence Jura» («RFJ»), le règlement sur les tenues vestimentaires a été complété de deux pictogrammes indiquant les parties du corps qui doivent être couvertes.

Dans le règlement de l'école distribué à la rentrée, les 12-16 ans ont découvert un texte inchangé concernant l'habillement: une tenue convenable est exigée. Mais l'apparition de deux croquis suscite le débat.

Filles et garçons

Pour les filles et les garçons, la zone litigieuse se situe entre le haut du buste et le milieu des cuisses. Cette solution a émergé suite à une rencontre avec d'autres directeurs du canton. Ces pictogrammes validés par le Service de l'enseignement ont été créés et appliqués dans une autre école après une discussion entre enseignants et élèves.

Contacté par «RFJ», le directeur Patrick Bandelier estime que ces images permettent «aux élèves et aux enseignants d'être au clair sur les tenues qui ne sont pas tolérées». Elles ont été adoptées après des abus «qui peuvent mettre mal à l'aise».

«Forme de respect»

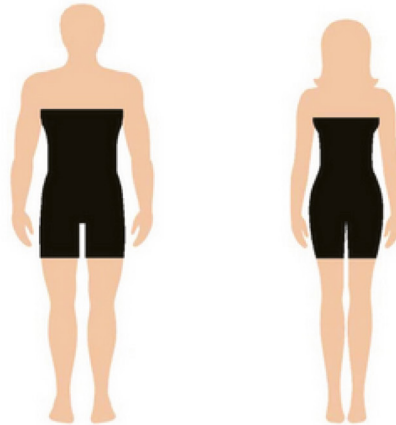
«Il s'agit plus d'une forme de respect à la fois de l'enseignant vis-à-vis de l'élève et à l'inverse de l'élève vis-à-vis de l'enseignant pour que la tenue vestimentaire ne perturbe pas les relations qui doivent exister entre un enseignant et son élève», a précisé Patrick Bandelier.

Les crop tops qui dévoilent le nombril et les shorts trop courts ou trop troués ne sont plus tolérés. Selon une élève interrogée par «RFJ», «il n'y a pas de mauvaises tenues, mais des mauvais regards».

Jeu de jeudi dernier, la députée socialiste Jelica Aubry-Anketic a déposé une question écrite au Parlement jurassien sur la «tenue correcte exigée», en estimant que les jeunes filles sont stigmatisées. Cette parlementaire demande si le canton serait prêt à préciser l'utilisation d'un code vestimentaire «non sexiste» et s'il entend unifier les règlements scolaires.

Le collège Thurmann de Porrentruy est une école secondaire regroupant les trois dernières années de la scolarité obligatoire pour la communauté d'Ajoie et du Clos-du-Doubs. Cet établissement accueille quelque quatre cents élèves répartis dans une vingtaine de classes et une cinquantaine d'enseignants, pas tous favorables aux nouveaux pictogrammes.

Au collège Stockmar, à l'entrée du bâtiment, «nous retirons casquette ou couvre-chef», stipule simplement le règlement. Au collège privé Saint-Charles, le règlement n'autorise pas les sous-vêtements visibles, les décolletés plongeants et les jeans déchirés. Les hauts laissant apparaître le ventre et/ou le torse sont interdits, tout comme les jupes, robes et shorts courts, ainsi que... les tonges. L'abus de piercings faciaux n'est pas toléré et les tatouages doivent être cachés.



Les habits des élèves du collège Thurmann devront couvrir la zone située entre les aisselles et le milieu de la cuisse. (Image : collège Thurmann).

Pour être plus précis

Suite à une rencontre avec d'autres directeurs du canton, cette solution a émergé. Ces pictogrammes ont été créés et appliqués dans une autre école après une discussion entre enseignants et élèves. Le directeur Patrick Bandelier estime que ces images permettent «aux élèves et aux enseignants d'être au clair sur les tenues qui ne sont pas tolérées». L'année dernière, le corps enseignant a constaté des abus qui peuvent mettre mal à l'aise. Ainsi le directeur de Thurmann estime que chacun doit pouvoir enseigner dans de bonnes conditions. «Il s'agit plus d'une forme de respect à la fois de l'enseignant vis-à-vis de l'élève et à l'inverse de l'élève vis-à-vis de l'enseignant pour que la tenue vestimentaire ne perturbe pas les relations qui doivent exister entre un enseignant et son élève», précise Patrick Bandelier.

«S'habiller comme on veut»

Du côté des adolescents, cette nouvelle restriction fait des mécontents. Ainsi les crop tops qui dévoilent le nombril, les shorts trop courts ou trop troués restent au placard. Certaines jeunes filles bravent les interdits en cachant les petits hauts sous une chemise. Selon elles, il en va de leur liberté de s'habiller comme elle le souhaite. «On connaît les limites», affirme une adolescente rencontrée dans la cour d'école. Même les garçons, moins concernés, estiment que ces mesures sont disproportionnées. C'est le regard de l'autre qui doit évoluer: il n'y a pas de mauvaise tenue, mais de mauvais regard, selon une jeune fille du collège Thurmann.

Un pictogramme validé par le Service de l'enseignement

Le canton, dans son modèle de règlement type, prescrit «Une tenue vestimentaire et une apparence, appropriées et non provocantes, exigées de tous». Une marge de manœuvre est laissée aux établissements, comme ici à Thurmann. Le chef du Service de l'enseignement valide le pictogramme utilisé par l'école qui «ne fait aucune discrimination entre filles et garçons et clarifie la situation». Fred-Henri Schnegg rappelle qu'«on ne va pas à l'école comme on va à la plage» et que le problème de l'habillement à l'école a toujours existé. Selon lui, il y a rarement de sanction à ce sujet dans le Jura. /ncp-lbe



JURA

Une députée en violet pour une histoire de nombril

En signe de protestation contre un nouveau règlement vestimentaire jugé sexiste dans un collège de Porrentruy, Émilie Moreau a slégé mercredi en affichant sa couleur féministe.

par
Vincent Donzé



La députée Émilie Moreau était vêtue de violet mercredi à la séance du Parlement jurassien.
Lematin.ch/Vincent Donzé

Se vêtir en violet pour protester contre un règlement vestimentaire jugé sexiste au collège Thurmann de Porrentruy, c'est une proposition qui a été suivie avec parcimonie, mercredi au Parlement jurassien. La seule qui le matin portait résolument la couleur féministe, polo et masque, c'est la députée vert'libérale Émilie Moreau. Elle a été rejointe l'après-midi par la députée socialiste Lisa Raval, dans une belle robe violette, le ventre rebondi.

Toutes deux sont de Porrentruy. Plus discrètement, le violet était porté par le vert'libéral Alain Beuret. Un foulard était visible dans les travées, mais surtout, le ministre David Eray a mis une cravate violette. La polémique a été évoquée à l'heure des questions orales.

L'indignation d'Émilie Moreau trouve son origine dans deux pictogrammes qui montrent aux 12-16 ans comment ne pas s'habiller. Pas de nombril à l'air: la zone litigieuse se situe entre le haut du buste et le milieu des cuisses. Avec ses deux filles de 11 ans et 14 ans, Émilie Moreau connaît la musique: «Les crops tops se portent avec des tailles hautes et ne laissent pas apparaître grand-chose du ventre. Un règlement n'a pas sa place dans un domaine qui reste subjectif: jusqu'où un décolleté est-il trop plongeant? Mieux vaut juger cas par cas», estime Émilie Moreau.



Son collègue de parti a suivi le code vestimentaire, et on voit un foulard violet.
Lematin.ch/Vincent Donzé

Le directeur du collège Thurmann s'est défendu de tout sexisme en relevant qu'il y a un pictogramme pour les filles et un autre pour les garçons, mais la députée socialiste Jelica Aubry-Janketic a relevé qu'un garçon peut aller à l'école en jogging sans que cela pose un problème: «Que veut donc dire une tenue vestimentaire convenable?» s'est-elle interrogée.

Des collégiennes en jupe, on n'en verra pas, même à Porrentruy. «L'habillement, avec ses symboles, c'est un parcours initiatique, un moyen d'expression qui change au gré des modes», reprend Émilie Moreau, qui «aime bien les fringues». «Ma fille aînée n'y voit pas une forme de séduction», dit-elle.

Une remarque lui importe: «Les crops tops sont portés par des filles de toutes morphologies, qui s'assument complètement». Sa fille aînée est scolarisée au collège Stockmar, où le règlement vestimentaire se limite au port de la casquette, sa cadette est à l'école primaire de l'Oiselier. La solution? «Je ne porte pas les mêmes fringues en privé qu'au boulot: à nous d'expliquer quelles sont les tenues appropriées», conclut Émilie Moreau.

Le Matin, 1^{er} septembre 2021. Reproduit avec l'aimable autorisation du Matin.



A Gampel (Haut-Valais), fini les mini-shorts, les dos dénudés et les crop tops. image: montage watson

DUEL

Interdire les tenues légères à l'école, c'est sexiste ou c'est normal?

En Valais, le cycle d'orientation (secondaire I) de Gampel interdit désormais les tenues jugées «provocantes»: shorts courts, dos nus, etc. Une mesure bienvenue? Inacceptable? Deux jeunes Valaisans engagés déclinent leurs avis opposés sur l'arène watson.



Jonas Fellonier

«Rétines et pupilles / Les garçons ont les yeux qui brillent / Pour un jeu de dupes / Voir sous les jupes des filles», chantait le subtil Souchon, poursuivant, sur fond de guitares et synthés pop: «Elles, très frères / Sur leurs escabeaux en l'air / Regard méprisant / Et laissant le vent tout faire / Elles dans l'uaive / La faiblesse des hommes, elles savent / Que la seule chose qui tourne sur terre / C'est leurs robes légères.»

Pas sûr que ces paroles glissent aujourd'hui dans les oreilles et les esprits de la même manière qu'en 1993, quand est sortie cette chanson poétisant l'éveil des ados à l'érotisme. Décrire un habit comme étant sensuellement évocateur, voire provocant, cela revient maintenant pour beaucoup de féministes à sexualiser les corps, et surtout – de fait – celui des femmes.

Les réactions provoquées chez certains internautes par la récente mesure d'un secondaire I en Valais interdisant les tenues légères ne font pas exception. Les habits en question? Ceux, relate la *Walliser Bote*, jugés «provocants», du type short de maximum 10cm à partir de l'entrejambe, dos nus ou crop top (vêtement à la mode chez les jeunes femmes, laissant voir le bas de leur ventre).



Parmi les personnalités ayant critiqué cette décision, la socialiste Sarah Constantin, 30 ans, est députée au Grand conseil valaisan. Elle dénonce le sexisme de la décision haut-valaisanne, estimant qu'une jeune fille doit pouvoir s'habiller comme elle veut sans que cela crée de problèmes. Le libéral-radical Pierre Loretan, 24 ans, juriste et lui aussi Valaisan, ne comprend pas cet argumentaire. Place donc au duel en six questions précises.

1. Comment réagissez-vous à la décision du cycle d'orientation de Gampel?

Pierre Loretan: Je l'accueille favorablement. Une tenue décente à l'école me paraît aller de soi. S'il y a régulièrement des cas d'abus de la part des autorités scolaires, surtout vis-à-vis des filles, je suis étonné de voir que c'est ici le principe même de la tenue correcte qui est remis en question.

Sarah Constantin: Je suis sidérée! Samedi, en lisant la news à ce sujet, je me suis demandé si c'était une archive d'il y a 50 ans. Mais non, en 2021, on raisonne encore comme ça. On préfère mettre la honte sur le corps des filles plutôt que d'éduquer les garçons. C'est rageant!

2. S'habiller de manière «sexy», selon vous, c'est purement une affaire de perception des uns et des autres ou c'est un fait?

Pierre Loretan: Le caractère «sexy» ou non d'une tenue est une question de perception individuelle, mais certaines tenues sont aussi, de façon générale, perçues comme plus respectueuses que d'autres. C'est notamment le cas du training et des tenues de plage, et c'est surtout cela que vise ledit règlement, tant chez les filles que chez les garçons.

Sarah Constantin: A mon sens, il n'y a aucune raison de sexualiser les corps d'élèves qui sont encore des enfants. Je rappelle que les élèves commencent le cycle d'orientation à 12-13 ans. C'est indécent de raisonner en termes d'érotisme à l'école obligatoire, que ce soit vis-à-vis des filles ou des garçons.

3. Il y a des codes vestimentaires dans toute la société: banques, mais aussi administrations étatiques, rédactions... Tout le monde devrait-il s'habiller comme il veut partout ou l'école doit-elle préparer les jeunes à la société telle qu'elle est?

Pierre Loretan: L'école est aussi un lieu de travail, il est normal qu'elle prépare les jeunes pour leur avenir, notamment en leur apprenant qu'il n'est pas possible de s'habiller comme on veut, partout. Ceux qui imaginent l'école comme un lieu sans contraintes ne sont pas en phase avec la réalité.

Sarah Constantin: Les codes vestimentaires sont dictés par une société patriarcale qui sexualise le corps des femmes et entend nous dire ce que l'on peut porter ou non, ce qui est «assez» ou ce qui est «trop». L'école doit jouer son rôle dans l'éducation et l'égalité, mais elle ne doit pas préparer les filles à vivre dans une société où les hommes ne savent pas se comporter: elle doit éduquer les garçons!

4. En matière d'habillement, chaque institution peut-elle mener sa politique ou cette question devrait-elle être réglée politiquement au niveau cantonal, voire fédéral?

Pierre Loretan: Le choix doit pouvoir dépendre de chaque institution, qui peut ainsi prendre les mesures les plus adaptées à la ligne qu'elle souhaite donner. Le canton pourrait éventuellement poser des exigences minimales ou maximales, mais une surréglementation qui limite la marge de manœuvre ne serait dans l'intérêt de personne, les élèves en premier.

Sarah Constantin: Ce n'est pas la question de l'habillement qui doit être traitée en politique, mais bien la question du message que l'on veut donner. Le département cantonal de l'instruction publique est-il en accord avec ce règlement? Ou alors est-ce le moment que la honte change de camp? Nous attendons des réponses de leur part, clairement. Si elles ne viennent pas ou ne nous satisfont pas, des interventions seront déposées lors de la prochaine session du Grand Conseil valaisan.

5. Etendez-vous votre point de vue aux habits religieux – tels que le voile islamique, au cœur de certains débats – ou est-ce une discussion différente pour vous?

Pierre Loretan: Les habits religieux posent surtout la question du vivre ensemble et de la compatibilité de la religion avec les valeurs d'égalité. Même s'il a trait à l'autre extrême, je ne pense pas qu'il s'agisse du même débat.

Sarah Constantin: La discussion du voile, en plus d'avoir des relents racistes, a une similitude avec celle qui nous occupe aujourd'hui: elle stigmatise exclusivement les femmes, à qui l'on dit ce qu'elles peuvent porter ou non. Notre corps nous appartient et il ne revient à personne de décider de notre tenue. Par contre, il appartient bel est bien à tous de nous respecter.

6. On ne peut pas arriver tout nu à l'école, vous serez sûrement d'accord là-dessus. Si vous pouviez déterminer les limites idéales de l'habillement à l'école, quelles seraient-elles?

Pierre Loretan: La tenue à l'école devrait se calquer sur les exigences générales du monde du travail, et tout ce qui paraîtrait inapproprié ne devrait pas être admis. Il est surtout essentiel que les filles et les garçons soient soumis aux mêmes règles, car sinon, ce serait donner raison à ceux qui pensent que celles-ci cachent une oppression systémique.

Sarah Constantin: Un bon mix entre décence, respect et bon sens. Le tout après avoir éradiqué le patriarcat, cessé de sexualiser le corps des filles et éduqué les garçons. Mais, ce jour-là, il n'y aura probablement plus besoin de règlement, car la honte aura enfin changé de camp.

